



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
DE L'IMMOBILIER

# MASTER PROFESSIONNEL 2<sup>E</sup> ANNÉE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

## PARCOURS PROFESSIONNEL ESTIMATION DES BIENS FONCIERS

### OBJECTIF

Estimation judiciaire des biens immobiliers et des biens fonciers, en appui de procédure d'acquisition, d'expropriation ou de sinistre par exemple (amiable, judiciaire). **Cette formation s'inscrit également dans une démarche de certification du métier d'expert en évaluation des biens immobiliers.**

En complément du programme proposé par l'Université de Perpignan via Domitia, le module ESI permet de bénéficier d'une approche BtoB et de l'enseignement des outils managériaux destinés aux futurs cadres de la profession.

### DÉBOUCHÉS

- Agent immobilier
- Administrateur de biens
- Prospecteur foncier
- Expert et/ou encadrement de programmes d'assistance technique, de consultations, d'évaluation de projet immobilier
- Expert judiciaire
- Juriste d'entreprise, de banque ou assurance

### CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un diplôme Bac+4 (avoir obtenu 240 crédits ECTS) dans les filières suivantes : droit, immobilier, MSG, gestion technique du patrimoine immobilier, urbanisme, sciences économiques, sciences politiques, architecte

### OU

Cadres et salariés en poste sur des fonctions juridiques ou techniques dans le domaine de l'immobilier souhaitant acquérir ou renforcer un niveau nécessaire (Bac+5) à la progression de leur carrière

+

Examen du dossier de candidature

+

Entretien

### RYTHME

2 jours par semaine : formation

3 jours par semaine : entreprise

### STATUT

Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, période de professionnalisation, stagiaires en formation continue, CIF

**L'École Supérieure de l'Immobilier et la FNAIM proposent dans le cadre de leur partenariat avec le département Droit de l'Urbanisme et de l'Immobilier de l'université de Perpignan via Domitia, un master professionnel en « Expertise des biens immobiliers » (grade européen master). La formation se déroule en 4 semestres dans les locaux de l'ESI. (Master 2 : semestre 3 et semestre 4)**

Immobilier  
DROIT **ilp**  
Urbanisme

**UPVD**  
Université de Perpignan Via Domitia



**MASTER PROFESSIONNEL**  
**2<sup>E</sup> ANNÉE**  
**DROIT DE L'ENVIRONNEMENT**  
**ET DE L'URBANISME**  
**PARCOURS PROFESSIONNEL ESTIMATION DES BIENS FONCIERS**

# PROGRAMME

## SEMESTRE 3

- Économie et sociologie de l'habitat
- Maîtrise d'ouvrage public, marchés et délégation de service public
- Expertise judiciaire, amiable et arbitrage ; étique et responsabilité
- Contentieux foncier
- Analyse des cycles de vie du bien et mathématiques financières
- Gestion patrimoniale
- Techniques de construction et expertises techniques du bâtiment

## SEMESTRE 4

- Actualité et législation spéciale de l'urbanisme
- Droit international, méditerranéen et interne du développement durable
- Anglais
- Environnement socio professionnel et méthodologie
- Projet professionnalisant
- Analyse financière des opérations d'urbanisme durable
- Méthodologie de l'acte d'expertise
- Aspects techniques et évaluation environnementale de l'expertise
- Baux commerciaux et immobilier d'entreprise

Réalisation d'un rapport de stage  
et d'un mémoire  
Soutenance devant jury

## MODULE ESI

- Présentation de l'expertise à la FNAIM
- Charte de l'expertise
- Le rapport d'expertise
- Immobilier et réseaux sociaux
- Prise de parole en public
- Management d'équipe appliqué
- Management et stratégie
- Marketing immobilier appliqué
- Entrepreneuriat
- Mise en œuvre d'une opération immobilière
- Enjeux énergétiques et immobilier

**ÉCOLE SUPÉRIEURE  
DE L'IMMOBILIER**

20 ter, rue de Bezons  
92415 COURBEVOIE  
CEDEX

**CONTACT ET RETRAIT  
DES DOSSIERS  
DE CANDIDATURE**

Tél. : 01 71 06 30 30/21  
Fax : 01 47 88 06 79  
Mail : [contact@fnaim.fr](mailto:contact@fnaim.fr)  
[www.groupe-esi.fr](http://www.groupe-esi.fr)